

Abus de position dominante, ententes...

Lourds dégâts sur l'économie

Le collectif David entre Goliath lance l'alerte.

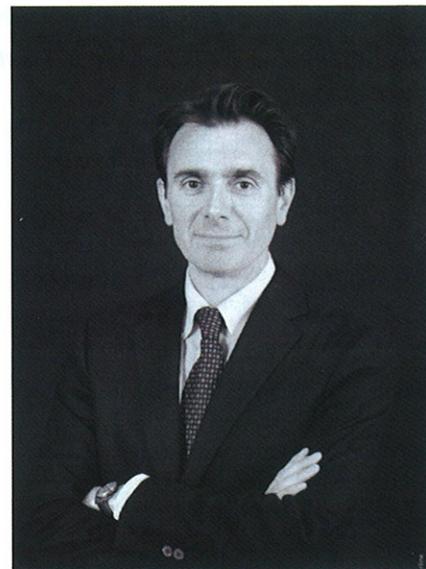
En mai dernier, l'Autorité de la concurrence a sanctionné à hauteur de 79 millions d'euros, une entente entre les quatre principaux distributeurs de produits chimiques en France, Brenntag, Caldic Est, Univar et Solvadis. « Cette entente a consisté, pour ces distributeurs de produits chimiques, à restreindre la concurrence en se répartissant les clients et en se coordonnant sur les prix. Les pratiques en cause ont été relevées en Bourgogne, Rhône-Alpes, dans le Nord et l'Ouest de la France », explique l'Autorité sur son site internet.

« Dans cette affaire, les avocats ont déposé six questions prioritaires de constitutionnalité, ce qui permet de gagner trois mois à chaque fois. Or, pour une entreprise naissante, l'ennemi, c'est le temps », raconte Léonidas Kalogeropoulos. L'homme préside Médiation et Arguments, un cabinet de lobbying spécialisé, depuis 20 ans, dans l'accompagnement de nouveaux entrants sur le marché. Il vient de lancer, jeudi 13 février, le collectif David contre Goliath. Lanceur d'alerte sur les pratiques anticoncurrentielles, ce collectif recueille des témoignages, y compris

sous couvert d'anonymat, pour ensuite les relayer auprès des médias, des administrations publiques et du monde patronal.

« L'Autorité de la concurrence est efficace. Mais, elle se heurte à la durée de la procédure où des armées d'avocats font tout pour ralentir la conclusion, comme dans l'affaire du cartel de la chimie. Le rôle du collectif est donc d'attirer l'attention sur les dysfonctionnements pour qu'on puisse les résoudre sans attendre des années de procédure, explique Léonidas Kalogeropoulos. L'objectif est de défendre l'esprit d'entreprise, la liberté d'entreprendre, ce qui permettra demain de sortir la France de l'ornière. Dans un pays à 10 % de chômage, il est criminel d'empêcher de nouvelles entreprises de se créer. »

« Emblèmes de profonds dysfonctionnements de notre économie », de premiers témoignages se sont fait entendre dès le lancement. L'exemple a été cité d'une entreprise qui avait sorti une prothèse auditive standard, à distribuer en pharmacie comme les lunettes loupes. Une aide aux personnes qui commencent à souffrir de problèmes auditifs, dix fois moins chère qu'une prothèse classique, taillée sur mesure pour le client. L'entrepreneur a été attaqué, et ses distributeurs avec lui, par les audio-prothé-



Léonidas Kalogeropoulos.

sistes au nom d'un monopôle protégé par l'Etat. Il a été contraint de retirer l'ensemble de ses produits du marché et de mettre son entreprise en sommeil. « L'aspect révoltant de cette affaire, c'est que cette entreprise avait une avance technologique. Pendant que son dirigeant gaspille son énergie à essayer de se faire une place sur un marché complètement verrouillé, des entreprises étrangères arrivent, peste Léonidas Kalogeropoulos. Non seulement l'idée de protéger nos champions nationaux en bridant la concurrence tue des entreprises françaises, mais quand les digues finissent par tomber, cela profite à des multinationales qui créent des emplois ailleurs que sur notre territoire. Au final, on perd sur tous les tableaux. »

Autre exemple, une enquête sectorielle lancée sur les normes dans le bâtiment révèle que ces dernières sont établies en parfaite collusion avec les fabricants. « Loin de protéger le consommateur, ce système place à l'entrée du marché, une barrière qui interdit l'éclosion d'innovations », commente le créateur de David contre Goliath. Un homme convaincu de la nécessité de « faire bouger l'appareil réglementaire et législatif pour faire de la place à de nouveaux entrants ».



L'entente est, avec l'abus de position dominante, l'une des deux pratiques anticoncurrentielles au sens strict du terme.

Sébastien Jacquart ●